

jeudi 04 Mai 2023 - n°388

Événement - Congrès de Villes de France : inscrivez-vous !

Interview de la semaine - Quatre questions à Dominique Schelcher, PDG de Système U

Numérique - Adoption au Sénat d'une loi consacrée aux exigences sur la fibre optique

Attractivité - Crise sanitaire et développement du télétravail : davantage de départs des pôles des grandes métropoles et de l'aire parisienne

Finances - Bilan de la fiscalité locale en 2022

Gestion - Prix à la consommation en avril : + 5,9 % sur un an

Numérique - Événement sur la Cybersécurité le 23 mai

Agenda - Notez bien !

EVÉNEMENT



Congrès de Villes de France : inscrivez-vous !

Les 6 et 7 juillet prochains, *Villes de France* tient son congrès annuel au Creusot « *Les Villes de France, territoires d'attractivité : Quels leviers pour la réindustrialisation ?* ».

Plusieurs membres du Gouvernement ont d'ores et déjà confirmé leur présence, *Villes de France* aura ainsi le plaisir d'accueillir Bruno Le Maire, Agnès Pannier-Runacher, Stanislas Guerini, Dominique Faure et Roland Lescure.

Au programme de ces deux jours : des tables-rondes sur les grands enjeux du développement des territoires, l'intervention de grands témoins et des débats d'idées.

Les Maires et élus locaux des villes moyennes sont attendus nombreux pour échanger et partager leurs bonnes pratiques au service de la vitalité des cœurs de ville, du maintien de l'investissement malgré les crises, de l'attractivité pour les entreprises et de la réindustrialisation verte.

Dès maintenant, vous pouvez vous [inscrire en ligne](#) et découvrir le [pré-programme](#).

Vous pourrez également préparer votre venue au Creusot (déplacement et hébergement) grâce au [site internet dédié](#).

INTERVIEW DE LA SEMAINE



Quatre questions à Dominique Schelcher, PDG de Système U

Dominique Schelcher, PDG de Système U, enseigne partenaire de *Villes de France*, a récemment accueilli la Première Ministre pour une longue déambulation dans les allées d'un hypermarché situé à Hanches (Eure-et-Loir). L'occasion de revenir sur les nombreux sujets du moment, notamment l'accès à une alimentation de qualité malgré l'envolée des prix.

Dominique SCHELCHER, dans quel cadre s'est inscrit cette récente visite ministérielle ?

Madame la Première Ministre, Elisabeth Borne, et Madame la Ministre déléguée notamment au Commerce, Olivia Grégoire, ont choisi l'Hypermarché U de Hanches, un magasin très rural, situé entre Chartres, Dreux et Rambouillet, pour aller au contact de nos concitoyens dans les territoires et venir constater l'application en magasin de l'initiative gouvernementale du « *Trimestre anti-inflation* ».

Ce dernier consiste chez U en une liste de 150 produits U à prix coûtant, c'est-à-dire sur lesquels l'enseigne n'applique rien de plus que la marge légale.

Pour quels résultats ? Est-ce vraiment de nature à faire baisser l'inflation connue actuellement ?

En moyenne, la baisse constatée sur le marché est de 5%. Sur notre liste U, on est plutôt à -7% en moyenne. Cela permet très concrètement de limiter la hausse inévitable des prix actuellement, sur une liste de produits du quotidien. Cela va des couches aux légumes, en passant par les croquettes pour chien ou les céréales du matin !

Comment cette visite a-t-elle été perçue par les salariés du magasin ?

Il s'agit d'une belle reconnaissance pour les 1 200 associés de la Coopérative U et les 73 000 collaborateurs de l'enseigne, mobilisés au quotidien dans cette période compliquée pour le pouvoir d'achat de leurs clients.

La meilleure reconnaissance reste celle des clients, qui ne s'y trompent pas : les ventes des produits de la liste ont progressé de près de 40% dans l'Hyper U visité, avec en top-ventes les œufs U bios, le steak haché U et le papier toilette U, des catégories de produits qui ont beaucoup augmenté ces derniers temps et qui font partie des incontournables, à un moment où l'inflation sur l'alimentaire, chose inédite, dépasse les 15%.

Vous avez aussi profité de l'occasion pour lui faire passer un message ?

Oui, ce déplacement fut aussi l'occasion d'évoquer la réouverture des négociations commerciales annoncées par Bruno Le Maire, en vue de faire baisser les prix, alors que les cours de nombreuses matières refluent actuellement. Nous souhaitons reprendre au plus vite les discussions avec les plus grandes entreprises afin de répercuter dans les prix la baisse de certaines charges auxquelles elles sont confrontées. Nous l'avons fait dès le début de la guerre l'année dernière alors que les prix s'envolaient, il nous paraît normal de faire bénéficier les clients de la baisse au plus vite.

NUMÉRIQUE



Adoption au Sénat d'une loi consacrée aux exigences sur la fibre optique

Le 2 mai, le Sénat a adopté une proposition de loi sur la qualité et la pérennité des raccordements à la fibre, contre l'avis du gouvernement. Posée par Monsieur Patrick Chaize, Sénateur de l'Ain et président de l'Avicca, cette proposition de loi encadre le mode Stoc, renforce le contrôle des collectivités, protège le droit des consommateurs et permet à l'Arcep de donner de lourdes sanctions aux opérateurs ne respectant pas les exigences sur la qualité et le déploiement de la fibre optique. Pour rappel, le mode « Stoc » désigne le mode de raccordement des utilisateurs finals à la fibre par lequel l'opérateur d'infrastructure (OI), responsable du réseau, délègue le déploiement des derniers mètres à un opérateur commercial (OC). Concernant les collectivités, l'article 2 prévoit que le titulaire d'un contrat de la commande publique ne procède au paiement qu'en cas de vérification du certificat de conformité.

[Accéder au dossier législatif](#)

ATTRACTIVITÉ



Crise sanitaire et développement du télétravail : davantage de départs des pôles des grandes métropoles et de l'aire parisienne

Une enquête réalisée par l'Insee analyse les grandes tendances de mouvements de populations sur le territoire grâce à l'étude des contrats de réexpédition définitive souscrits à la poste et des changements d'adresses issus du répertoire des cartes grises.

Avec la crise sanitaire, les flux migratoires vers les régions déjà? très attractives s'accroissent

Au cours de la dernière décennie, les mouvements migratoires entre régions ont été marqués par une forte attractivité des régions de l'arc atlantique et du sud du pays. A l'inverse, dans les régions Ile-de-France, Grand Est et Hauts-de-France, les départs d'habitants étaient plus nombreux que les arrivées.

Les flux en faveur des villes de taille plus modeste s'accroissent

Les mouvements migratoires observés à l'aide des données de La Poste avant la crise sanitaire deviennent plus favorables aux villes de taille moyenne ou petite. Ainsi, dans les aires d'attraction des villes de moins de 200 000 habitants, qui bénéficiaient de flux excédentaires avant 2020, le rapport entre les entrées et les sorties s'accroît.

En 2021, par exemple, les aires de Colmar et Vannes accueillent respectivement 122 et 110 transferts de courrier arrivants pour 100 transferts de courrier partants.

Le ratio entre les entrées et les sorties des aires de moins de 50 000 habitants passe de 1,19 en 2019 à 1,28 en 2022. Ce surcroît d'attractivité s'accroît vis-à-vis de toutes les autres catégories d'aires et augmente avec la taille des aires : il passe en particulier de 2,64 à 3,10 depuis l'aire de Paris.

Une baisse d'attractivité des grandes aires

Au sein des grandes aires y compris celle de Paris, les déficits migratoires au profit des autres aires s'accroissent, et cela concerne aussi bien les communes du pôle que celles des couronnes. Mais pour ces dernières, le déficit est en partie compensé par le renforcement de la périurbanisation.

La périurbanisation se renforce au sein des grandes métropoles

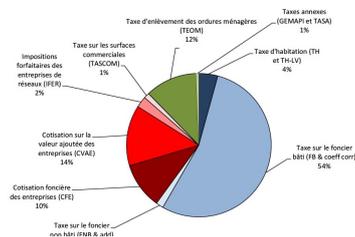
Quelle que soit la taille de l'aire d'attraction des villes, les pôles perdent des habitants dans leurs échanges avec leurs couronnes. Durant la période 2017-2019 qui précède immédiatement la pandémie, selon les données de réexpédition de La Poste, le ratio des entrées sur les sorties de la couronne par rapport à son pôle croît avec la taille des aires : de 1,2 dans les aires de moins de 50 000 habitants à plus de 2 dans les aires de plus de 700 000 habitants.

Le télétravail, facteur d'évolution des comportements

Les évolutions différenciées mises en évidence au sein des territoires tiennent sans doute pour partie aux possibilités nouvelles qu'offre le télétravail. En effet, la distance domicile-travail évolue de 14% pour les emplois « télé-travaillables » contre 5% pour les ceux qui ne le sont pas.

[Télécharger l'étude](#)

FINANCES



Bilan de la fiscalité locale en 2022

Dans son dernier bulletin d'information statistique (BIS n°175 du 3 mai 2023), la Direction Générale des Collectivités Locales souligne que l'année 2022 est la deuxième année d'application du nouveau schéma de financement des collectivités locales faisant suite notamment à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), la baisse des impôts de production et à leurs compensations respectives. L'année 2022 marque donc une

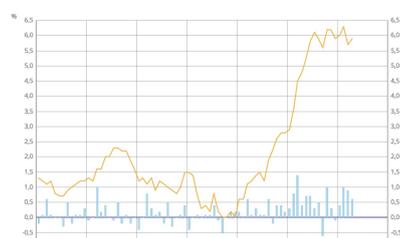
continuité par rapport à 2021 : la structure du panier de ressources des collectivités reste stable.

Globalement, le produit de la fiscalité directe locale augmente de +4,2 % en 2022 (+6,5 % si l'on inclut les fractions de TVA transférées par l'État en compensation des réformes fiscales introduites dès 2021). Il s'élève à 68,3 Md€ cette année, contre 65,6 Md€ l'année précédente. Avec la prise en compte des fractions de TVA, le produit de fiscalité atteint 104,5 Md€ en 2022, contre 98,1 Md€ en 2021.

Le produit des taxes « ménages » explique en grande partie cette croissance : il atteint 41 Md€ en 2022, soit en hausse de +5,5 %. Les recettes de la taxe foncière sur le foncier bâti (TFPB) sont en effet dynamiques, avec une progression de +5,6 %, passant de 34,3 Md€ en 2021 à 36,2 Md€ en 2022. Le produit des impôts économiques est quant à lui, plutôt stable : +0,2 %, soit +34 M€ en 2022. La CVAE reste sur sa dynamique décroissante à la suite des réformes des impôts de production entrées en vigueur l'année précédente (-3,3 % en 2022, soit -315 M€), mais ce recul s'accompagne d'une hausse du produit de la CFE qui augmente de +3,6 %, soit +249 M€ entre 2021 et 2022.

[Consultez le Bis n°175](#)

GESTION



Prix à la consommation en avril : + 5,9 % sur un an

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois dernier par les services de l'Insee, les prix à la consommation augmenteraient de 5,9 % en avril 2023, après +5,7 % le mois précédent.

Cette hausse de l'inflation serait notamment due à l'accélération des prix de l'énergie (la baisse sur un an des prix des produits pétroliers étant moins marquée que celle du mois dernier) et de ceux des services. Les prix du tabac

accéléraient également. À l'inverse, les prix de l'alimentation ralentiraient : ceux des produits frais décéléreraient, tandis que ceux de l'alimentation hors produits frais augmenteraient sur un an à un rythme proche de celui du mois précédent. Enfin, la hausse sur un an des prix des produits manufacturés serait proche de celle de mars.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 6,9 % en avril 2023, après +6,7 % en mars. Sur un mois, il croîtrait de 0,7 %, après +1,0 % le mois précédent.

NUMÉRIQUE



Événement sur la Cybersécurité le 23 mai

Villes de France et d'autres associations d'élus sont partenaires d'un événement dédié à la cybersécurité des territoires connectés, organisé par Orange, qui se tiendra le mardi 23 mai de 10h à 11h30. L'objectif est de découvrir les clés pour agir, réagir et se prémunir face aux cyberattaques. Témoignages d'élus couplés aux paroles d'experts vous permettront d'appréhender les actions à mettre en œuvre pour se protéger. Frédéric Chéreau, Maire de Douai, membre du Conseil

d'administration de Villes de France, viendra partager son expérience. Que ce soit en physique ou en digital, inscrivez-vous à l'événement « *Cybersécurité des collectivités, socle des territoires intelligents et durables* ». Organisé à Paris dans le cadre de l'ANCTour, cet événement sera retransmis en direct dans les showrooms Orange de Balma, Caen, Dijon, Eysines, Montpellier, Saint-Denis (La Réunion).

[En savoir plus et s'inscrire](#)

AGENDA



Notez bien !

SAVE THE DATE
Congrès de Villes de France, jeudi 6 et vendredi 7 juillet 2023, Le Creusot
« Les Villes de France, territoires d'attractivité : Quels leviers pour la réindustrialisation ? »

[Inscription](#)
[Pré-programme](#)

Mardi 23 mai

- 10h00-12h00 Conférence Orange Cyberdéfense « Cybersécurité des collectivités, socle des territoires intelligents et durables »

Paris

[Télécharger l'invitation](#)

- ANCT Tour

Paris

FORMATIONS VILLES DE FRANCE :

Jeudi 11 mai 2023

Europe : comment mobiliser les programmes intracommunautaires ?

Paris

Jeudi 8 juin 2023

Santé et offre de soins dans les territoires

Visioconférence

[Télécharger le bulletin réponse des formations](#)

19-20 septembre 2023

Innopolis Expo

Paris

25-27 octobre 2023

Sommet international de l'Innovation dans les Villes Médiannes (SIIVIM)

Nevers

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi